YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/MR/CD

Arrêté n° 98/37
(série A)

OBJET : délégation de fonction et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 18 au 23 février 1998 inclus,

ARRETE

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace durant la période du 18 au 23 février 1998 inclus, provisoirement le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry, ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 17 février 1998

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
18 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

252